

Guide professionnel des Actions logements

à l'attention des
travailleurs sociaux

SOMMAIRE

1. PRINCIPES GENERAUX

1.1. Procédures.....	3
1.2. Publics concernés.....	4

2. ATELIER DE RECHERCHE DE LOGEMENT

2.1. Public, objectifs, contenu et durée.....	4
2.2. Associations concernées.....	5

3. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

3.1. Divers types de mesures : leur public et leur contenu.....	6
3.2. Associations concernées.....	9

4. ACCES A UN LOGEMENT TEMPORAIRE

4.1. Public, objectifs, contenu et durée.....	
4.2. Procédure spécifique.....	
4.3. Parc locatif.....	

5. ACTION DE RENOVATION

5.1. Objectifs, contenu et durée.....	
5.2. Associations concernées.....	

6. ACTION DE MEDIATION POUR UN LOGEMENT DECENT

6.1. Objectifs, contenu et durée.....	
6.2. Associations concernées.....	

7. A.I.V.S. HERAULT

7.1. Objectifs et procédures.....	
7.2. Commission d'attribution.....	

ANNEXES

Coordonnées des associations conventionnées
Dossier "ACTION LOGEMENT"
Demande unique d'admission en logement temporaire
Demande de logement AIVS

1. PRINCIPES GENERAUX

1.1. Procédures

Certaines personnes rencontrent des difficultés liées au logement qui peuvent freiner leur insertion.

Au travers d'une phase d'évaluation, un accompagnement individualisé et /ou des actions collectives, l'action vise :

- la re-dynamisation de la personne dans son parcours d'insertion dans le but d'améliorer son cadre de vie
- la régularisation des divers dossiers administratifs (allocation logement, EDF, eau, assurance...)

1.1.1 La rencontre tripartite

Toute demande d'accompagnement social repose sur l'élaboration d'un diagnostic social établi par le travailleur social, précisant la nécessité d'une intervention complémentaire auprès du ménage.

Une rencontre tripartite est alors organisée entre le ménage, le prestataire et le travailleur social référent sur l'initiative de ce dernier.

Objectifs

- Vérifier auprès de la personne qu'elle ait bien compris le sens de l'accompagnement qui lui est proposé
- Favoriser l'émergence de sa demande
- Définir les objectifs à poursuivre et les moyens à mettre en œuvre, dans le respect de la personne, de sa situation et de son rythme

La personne qui va bénéficier d'un accompagnement social, doit connaître les objectifs d'une mesure avant de l'accepter librement. Cette mesure ne doit, en effet, pas être une contrainte imposée de l'extérieur.

Pour l'action « Accès à un logement temporaire » en particulier pour les appartements relais et en sous-location à vocation bail glissant, des rencontres tripartites sont fixées :

à 6 mois:

afin de faire le point sur la situation du ménage et de réajuster les objectifs de départ voir éventuellement d'envisager une réorientation.

à 12 mois de l'action

afin de faire un bilan

1.1.2 Le dossier « Action Logement »

Au terme de la rencontre tripartite, un **contrat d'objectif** est signé par l'opérateur, le bénéficiaire et le travailleur social référent.

Il mentionne les objectifs et les engagements des trois parties et est transmis pour validation à la Direction de l'Espace Logement Hérault et à la Commission Locale d'Insertion pour les bénéficiaires du RMI./ RSA.

cf. annexe Dossier « ACTION LOGEMENT ».

La date de début de l'action correspond à la date de la rencontre tripartite, par contre pour « l'accès à un logement temporaire » il faut mentionner la date d'entrée dans les lieux.

Un exemplaire de ce document est remis à chacun des signataires.

Cumul des actions logement

Une seule action par dossier est acceptée pour une même durée. Il est possible dans les situations très exceptionnelles de cumuler deux actions : la demande est alors négociée et argumentée auprès des chargées de mission du service actions territorialisées.

1.1.3 La fréquence des rencontres

Des entretiens physiques et /ou téléphoniques sont régulièrement proposés aux locataires et éventuellement aux bailleurs en fonction des besoins du ménage.

Il est prévu au minimum *une visite à domicile* au cours de chaque action logement

1.1.4 Le bilan individuel

Pour chaque bénéficiaire, un bilan, à l'issue de « l'action logement », est remis par le maître d'œuvre au Référent. Toute demande de renouvellement est justifiée, argumentée et stipulée par l'opérateur et /ou le travailleur social orienteur.

Ce document est élaboré avec le bénéficiaire de l'action et un exemplaire lui est remis.

Il est à noter que pour l'action « accès à un logement temporaire », en particulier pour les appartements relais et les sous-locations à vocation bail glissant, ce bilan est effectué lors d'une nouvelle rencontre tripartite.

Pour les ateliers de recherche de logement, seul un bilan global de l'action est demandé.

1.2. Publics concernés et conditions d'admission

Public relevant du Plan Départemental d'Action Pour le Logement des Personnes Défavorisées, dont les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion, repéré et orienté par les travailleurs sociaux des Agences Départementales de la Solidarité ou des Centres Communaux d'Action Sociale.

2. ATELIER DE RECHERCHE DE LOGEMENT

2.1. Public, objectif, contenu et durée

La rencontre tripartite n'est pas obligatoire pour ce type d'action.

Public

Personne autonome en recherche de logement n'étant pas dans une situation d'urgence et en capacité d'intégrer un groupe

Objectif

Favoriser l'accès à un logement dans le cadre d'un bail de droit commun

Contenu

- Séance d'information collective sur :
 - le marché immobilier,
 - les droits et devoirs des locataires et des propriétaires
 - les dispositifs liés au logement,
- Séance de formation et de mobilisation du ménage autour de la recherche de logement.

Durée

Minimum une fois par semaine, plus « un guichet ouvert » sans limite d'utilisation.

3. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

La mesure d'accompagnement social est conçue comme une véritable aide et a pour objet de garantir une insertion durable des personnes dans leur habitat. Elle peut être demandée indépendamment d'une aide financière.

3.1 Divers types de mesures : leur public et leur contenu

3.1.1 Recherche de logement

Public

Personne ayant des capacités suffisantes pour accéder à un logement définitif.

Objectif

Permettre à un ménage d'accéder à un logement autonome et adapté du parc public ou privé.

Contenu

Technique	Socio -éducatif	Médiation locative
<ul style="list-style-type: none">- repérer le marché locatif- aider à la prospection individuelle- accompagner les ménages lors de la visite du logement, au moment de l'état des lieux et de la signature du bail- signaler les abus ou pratiques frauduleuses aux autorités compétentes	<ul style="list-style-type: none">- vérifier l'adéquation du projet logement à la réalité du marché et à la situation du ménage (connaissance exhaustive du budget et de la situation administrative et fiscale du ménage)- vérifier que les démarches relatives à la perception des droits sociaux aient bien été engagées par le travailleur social référent	<ul style="list-style-type: none">- négocier avec le bailleur les conditions d'accès au logement- informer les bailleurs sur les aides à la réhabilitation

Durée

Trois mois renouvelables une fois

3.1.2 Installation dans le logement

Public

Personne ayant trouvé un logement définitif et s'appropriant à l'occuper

Objectif

Faciliter l'installation du locataire : appropriation du logement, intégration dans le nouvel environnement

Contenu

Technique	Socio- éducatif	Médiation locative
<ul style="list-style-type: none"> - aider au déménagement, rechercher du mobilier, utiliser de façon rationnelle le logement - superviser l'ouverture des compteurs EDF- GDF et eau, souscrire une assurance - constituer et suivre le dossier prestation logement 	<ul style="list-style-type: none"> -mettre en place le nouveau budget : prévoir les dépenses courantes, leur périodicité, déterminer des priorités, etc. - faciliter la connaissance de l'environnement immédiat (services publics, services de santé, tissu associatif, commerces, transports...) - aider à l'intégration du locataire dans le quartier (développement des relations de voisinage) 	<ul style="list-style-type: none"> - veiller à une bonne identification du bailleur ou de son représentant - accompagner la personne lors de la remise des clefs, de l'état des lieux, du repérage des parties communes - sensibiliser au respect des règles de vie commune

Durée

Trois mois non renouvelables

3.1.3 Maintien dans le logement

Attention :Le cumul avec les nouvelles mesures MASP (mesure d'accompagnement social personnalisé) dans le cadre de la protection des majeurs n'est pas possible.

Public

Personne présentant des difficultés pour rester dans son logement

Objectif

Œuvrer à la stabilisation durable du ménage dans son logement

Contenu

Technique	Socio- éducatif	Médiation locative
<ul style="list-style-type: none"> - évaluer l'état du logement : petits travaux à réaliser pour améliorer le confort du locataire, adapter son comportement pour garantir la salubrité du logement - conseiller une meilleure utilisation du logement 	<ul style="list-style-type: none"> - régulariser la situation administrative (ouverture des droits, organisation, classement et suivi des documents et dossiers administratifs) - apprendre à gérer un budget équilibré (Prévision et mensualisation des dépenses, suivi financier lié au logement : paiement régulier du loyer et des charges afférentes, aide à la négociation de plan d'apurement pour les dettes) - informer et orienter vers les services de proximité (accès aux services publics, intégration dans le quartier) 	<ul style="list-style-type: none"> - assurer ou rétablir des relations « normales » avec le bailleur - prévenir ou enrayer l'endettement locatif - négocier mutation, travaux d'entretien...

Durée

Six mois renouvelables une fois

3.1.4 Accédant à la propriété ou propriétaire occupant

Public

Personne accédant à la propriété, en situation d'impayés de remboursement de prêt(s) ou dont le taux d'effort est manifestement disproportionné à leur capacité contributive ou propriétaire occupant, résidant sur une Zone Urbaine Sensible, en difficulté pour assumer les charges liées à la (Co) propriété

Objectif

Evaluer la viabilité du projet immobilier du ménage

Contenu

POURSUITE du projet immobilier	ABANDON du projet immobilier
Aider à la négociation de plans d'apurement pour résorber les dettes	Accompagner dans le deuil du projet immobilier
Soutenir le ménage dans la renégociation de ses prêts ou charges	Soutenir le ménage dans la négociation lors de la vente de son bien
Aider à l'apprentissage d'un nouvel équilibre budgétaire : prévoir et mensualiser les dépenses	Aider à la définition d'un nouveau projet logement

Durée

Six mois renouvelables une fois

3.1.5 Prévention des expulsions locatives

Public

Personne locataire du parc privé ou public faisant l'objet d'une assignation auprès du tribunal en vue de la résiliation du bail

Objectif

Déterminer les orientations à mobiliser avant la résiliation du bail et mettre en œuvre les solutions retenues en tenant compte des conclusions du juge

Contenu

- une phase **diagnostic** :

évaluer les éléments financiers, sociaux, administratifs et juridiques pour déterminer le projet logement du ménage et envisager un plan de mise en œuvre qui pourra être proposé au juge, au moment de l'audience. L'association s'assurera de la présence du ménage lors de cette audience et pourra, à la demande de celui-ci, être également présent.

- une phase de **mise en œuvre des solutions** :

Après détermination avec le ménage de la solution retenue et en fonction des éléments émanant des conclusions du juge du tribunal d'instance

MAINTIEN dans le logement	SORTIE du logement
<u>Repérage administratif et social</u> : <ul style="list-style-type: none">- vérification et ouverture des droits,- organisation et suivi des documents administratifs,- aide dans les démarches administratives,- orientation et information.	Accompagnement dans les démarches visant à <u>régler la situation</u> vis à vis du logement concerné par la résiliation du bail
<u>Aide éducative budgétaire</u> : <ul style="list-style-type: none">- reprise régulière du paiement des loyers,- assainissement de la situation budgétaire- règlement de la dette locative par la mise en place d'un plan d'apurement avec le bailleur ou la mobilisation, des dispositifs de solvabilisation (dossier de surendettement, FSL ...) <u>Rétablissement des relations bailleurs / locataires</u> pour favoriser la poursuite de la location	Mobilisation des <u>dispositifs d'offre de logement</u> et du partenariat avec les opérateurs publics et les bailleurs privés

Durée

Cinq mois renouvelables une fois

3.2 Associations concernées

ARL=atelier de recherche de logement / **ASLL**=accompagnement social lié au logement /
ADS=agence départementale de la solidarité

	ARL	Mesures ASLL				
		Recherche	Installation	Maintien	Accédant à la propriété	Prévention des expulsions
ADS Cœur d'Hérault						
ATU	X Clermont l'Hérault Lodève	X	X	X		
ADS Bassin de Thau et Thau Littoral						
AAJT Sète		X Sète	X Sète	X Sète		
ADAIS		X	X	X		
SUS		X Frontignan Mireval Sète Vic la Gardiole	X Frontignan Mireval Sète Vic la Gardiole	X Frontignan Mireval Sète Vic la Gardiole		
ADS Pic St Loup Gangeois						
ADAGES / Maison du Logement	X Ganges	X	X	X		
ADS Terrasses d'Orb						
AAJT (FJT) Sète Permanence logement	X Bédarieux	X	X	X		
Géranto Sud	X Bédarieux Olonzac Roujan Saint Pons	X	X	X		
Tout l'Hérault						
UDAF				X	X	X

	ARL	Mesures ASLL				
		Recherche	Installation	Maintien	Accédant à la propriété	Prévention des expulsions
Agde						
CCAS Agde	X	X	X	X		
Béziers et Ouest héraultais						
Géranto Sud	X	X	X	X		
Habitat et Humanisme		X	X	X		
Montpellier						
ADAGES/Maison du logement	X					
Amicale du Nid	X	X	X	X		
ATU	X	X	X	X		
AERS Chauillac Rauzy			X	X		
Avitarelle			X	X		
CAHF E. Bouissonnade (public de ce CHRS)		X	X	X		
CCAS Montpellier (public du CCAS)		X	X	X		
Convergences 34/les escales du logement	X					
CLCV	X					
FJT Castellane	X	X	X	X		
Habitat et Humanisme		X	X	X		
Solidarité DOM TOM		X	X	X		
Cantons de Pézenas , Montagnac et Florensac						
ATU	X Pézenas	X	X	X		
Gigean, Mèze, Palavas, Pignan,						
CLCV	X					

4. ACCES A UN LOGEMENT TEMPORAIRE

Cette action est assurée par des associations qui louent des logements auprès de bailleurs publics ou privés pour le mettre à disposition de ménage en difficulté.

4.1. Public, objectif, contenu et durée

Public

Tout ménage mentionné dans le PDALPD :

- étant en recherche de logement ou momentanément privé de logement, connaissant des conditions de précarité ou d'inadéquation de leur logement : *hôtel social*,
- n'ayant pas la capacité d'intégrer directement un logement définitif, pour lequel une dynamique d'insertion est enclenchée : *appartement relais*
- ayant des capacités d'autonomie suffisantes pour accéder ou intégrer un logement de droit commun : *logement tiroir*,
- ayant besoin de garanties pour sécuriser le bailleur : *sous-location avec ou sans bail glissant*

Objectif

Permettre aux ménages de bénéficier d'un logement temporaire le temps de stabiliser sa situation et de rechercher un logement autonome ou de consolider sa situation en vue de la signature du bail en son propre nom.

Contenu

- Gestion locative de ces logements
- Suivi socio-éducatif individuel du ménage

Technique	Socio- éducatif	Médiation locative
<ul style="list-style-type: none"> - utiliser rationnellement le logement, - superviser l'ouverture des compteurs EDF-GDF et eau, souscrire une assurance - constituer et suivre le dossier prestation logement. 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place le nouveau budget : prévoir les dépenses courantes, leur périodicité, déterminer des priorités, etc. - faciliter la connaissance de l'environnement immédiat (services publics, services de santé, tissu associatif, commerces, transports...), - aider à l'intégration du locataire dans le quartier (développer les relations de voisinage). 	<ul style="list-style-type: none"> - veiller à une bonne identification du bailleur ou de son représentant - sensibiliser au respect des règles de vie commune, - assurer l'interface avec les travailleurs sociaux, les élus locaux, - accompagner la personne lors de la signature du nouveau bail.

Aspects complémentaires abordés pour les appartements relais et les hôtels sociaux :

- repérer le marché locatif	- vérifier l'adéquation du projet logement	- négocier avec le bailleur les conditions d'accès au logement
- aider à la prospection individuelle	à la réalité du marché et à la situation du ménage	- informer les bailleurs sur les aides à la réhabilitation

Durée

De trois à douze mois

4.2. Procédure spécifique de suivi des demandes

Objectifs

- Améliorer les orientations en logement temporaire :
appartement relais, logement tiroir, sous-location avec ou sans glissement de bail, hôtel sociaux
 - Gérer une liste d'attente pour une meilleure lisibilité des demandes
- Pour les travailleurs sociaux :
une meilleure orientation par une connaissance des données nécessaires à la décision d'admission
- Pour les structures conventionnées :
un rapport social complet, un référent bien identifié

Contenu

- Utiliser des documents uniques sur tout le Département et pour tous les logements temporaires
- + Demande d'accès à un logement temporaire
+ Demande de complément d'informations
+ Refus de la demande d'admission
+ Attribution de logement
- Gérer une liste d'attente

1/ **Demande d'accès à un logement temporaire**

A remplir pour toute orientation vers un logement temporaire sur le département de l'Hérault et à transmettre aux structures sollicitées (par mail ou par fax).
Les types de logement sollicités sont mentionnés par ordre de priorité.

Attention : l'évaluation sociale est primordiale pour une décision rapide et adaptée. Il est à noter que cette demande est valable un an. Les mises à jour s'effectuent mensuellement grâce aux listes d'attente.

2/ **Demande de complément d'informations**

Si la demande citée ci-dessus est incomplète un document « **demande de complément d'informations** » est établi.

Il est transmis par fax au travailleur social référent par l'organisme sollicité . Il est à noter que la demande d'accès à un logement temporaire n'est pas renvoyée.

3/ **Refus de la demande d'admission**

En cas de refus, un document « refus de la demande » est transmis par la structure au travailleur social référent. Ce refus est motivé et susceptible d'appel.

4/ **Attribution de logement**

Grâce à ce formulaire, le travailleur social est informé d'une proposition de logement faite au ménage après passage en commission d'attribution

5/ **Liste d'attente**

Toutes les demandes sont répertoriées dans un tableau récapitulatif et **transmis tous les deux mois à la Direction de l'Espace Logement Hérault** au service actions territorialisées par les structures conventionnées et les travailleurs sociaux concernés.

Ces derniers doivent préciser si la demande est toujours d'actualité en mentionnant « maintien de la demande » ainsi que la date.

Ci-dessous les logements temporaires 2009 financés par le Conseil Général

	Relais ou tiroir							Bail glissant (Objectif de captation)	Sous- location							Hôtel social						
	Ch,	ST	F1	F2	F3	F4	F5		Ch,	ST	F1	F2	F3	F4	F5	Ch,	ST	F1	F2	F3	F4	
GESTARE Montpellier												2	4	2	1							
HABITAT ET HUMANISME Béziers Montpellier Sète								X			1	5	6	15	6	1						
HABITER ENFIN ! (famille monoparentale étrangère ou d'origine étrangère) Montpellier								X			2	4	1	10	1							
IFIIP Agde			5		3	3		X														
ILES BLEUES St Clément de Rivière																		53			1	
PACT HABITAT Loupian Marsillargues Montpellier St André de Sangonis														1								
RESTAURANTS / RELAIS Montpellier											1	7	8	9	4	1						
SECOURS CATHOLIQUE Prades le Lez					1																	
SUS Sète plus 5 relais gérés par la DEF								X														
			4		6	1																

5. ACTION DE RENOVATION

Ces actions visent à aider les publics à se maintenir dans leur logement tout en améliorant leurs conditions d'habitat par la réalisation de travaux et en favorisant les économies d'eau et d'énergie.

5.1. Public, objectifs, contenu et durée

Public

Personne relevant des minima sociaux, locataire ou propriétaire occupant

Objectifs

- Engager les personnes suivies dans une démarche d'auto réhabilitation de leur logement,
- Favoriser le maintien dans le logement par l'amélioration de son confort,
- Mobiliser et dynamiser le public autour de démarches d'entraide, de solidarité, de renforcement des liens de voisinage
- Favoriser des économies d'eau et d'énergie
- Reconnaître et valoriser les savoir-faire acquis et développés dans le cadre de cette intervention

Contenu

Evaluer les types de travaux à réaliser en fonction de la répartition des obligations du locataire et du propriétaire et exécuter ces travaux de réhabilitation

Méthodologie

Elle comporte quatre à cinq phases :

- identification des ménages avec les services instructeurs
- visite du logement
- diagnostic des travaux à réaliser en **commission technique pluri partenariale** (travailleurs sociaux des Agences Départementales, animateurs de la structure, autres partenaires)
- mise en œuvre des chantiers de rénovation par les personnes avec le soutien d'un animateur technique
- mise en place d'un groupe ressource favorisant les échanges de savoir-faire ainsi qu'une meilleure information sur l'occupation du logement dans le cadre des actions d'auto réhabilitation

5.2. Associations concernées

ATU

Action de réhabilitation en partenariat avec des associations spécialisées.

Compagnons Bâtisseurs

Auto réhabilitation et mobilisation autour de démarches d'entraide, de solidarité, de renforcement des liens de voisinage.

GEFOSAT

Favoriser la réalisation de travaux et les économies d'eau et d'énergie

6. ACTION DE MEDIATION POUR UN LOGEMENT DECENT

6.1. objectifs, contenu et durée

Objectif

- Lutter contre la non-décence, l'indignité et l'inconfort de certains logements,
- Améliorer les conditions d'habitat,
- Favoriser des rapports locatifs équilibrés,
- Tendre vers le maintien dans le logement.

Méthodologie de l'action

Suite au premier contact avec le locataire et/ou le propriétaire :

- Visite des lieux avec le soutien éventuel de l'opérateur OPAH, d'un partenaire associatif ou institutionnel,
- Elaboration des différents diagnostics,
- Etablissement d'un rapport d'accompagnement et de médiation précisant la relation triangulaire : médiateur associatif / bailleur / locataire,
- Mise en place d'un comité technique de suivi composé des partenaires de l'action qui se réunit tous les deux mois
- Si échec de la médiation, orientation vers les instances compétentes.

Contenu

Elaboration de diagnostics	Traitement des aspects	
	juridiques	et techniques
<ul style="list-style-type: none">- état des relations propriétaire / locataire,- relevé détaillé de l'équipement et de l'état de chaque pièce du logement,- état des lieux des démarches effectuées par le locataire et/ou le propriétaire	<ul style="list-style-type: none">- vérifier les pièces administratives et le fondement des arguments évoqués par le locataire,- rappeler les droits et devoirs pour chacune des parties,- expliquer les procédures,- mesurer les enjeux de l'action en justice	<ul style="list-style-type: none">- aide à la rédaction de courriers,- remise de différentes brochures informatives,- information sur les réseaux d'artisans, les entreprises intermédiaires ou sur l'auto réhabilitation accompagnée,- présentation des aides de l'ANAH et/ou autres dispositifs spécifiques au territoire (ex : FATMEE)

Résultats

Médiation aboutie :

- Travaux réalisés :
- avec maintien du locataire
- départ du locataire et/ou relogement

Médiation non aboutie :

dossier classé sans suite (plus de nouvelle du locataire)

Echec de médiation :

- traitement institutionnel (commission départementale de conciliation)
- traitement judiciaire (Tribunal d'Instance) : dans cette démarche l'association assiste le plus souvent le locataire, mais elle peut aussi le représenter, selon ses statuts.

Durée

Jusqu'à deux ans

6.2. Associations concernées par les actions de rénovation et de médiation

Action de rénovation

Structures conventionnés	Territoire d'intervention
ATU	Montpellier
Compagnons Bâisseurs : ateliers de quartiers	Frontignan
	Montpellier : Gares / Ecusson
	Sète
Compagnons Bâisseurs : chantiers familles	Tout le département
GEFOSAT	ADS Bassin de Thau
	ADS Coeur d'Hérault
	ADS Lez salaison
	ADS du Lunellois
	ADS Thau Littoral
	ADS Vène et Mosson

Action de médiation

Structures conventionnés	Territoire d'intervention
CLCV	ADS Lunellois
	ADS Lez salaison
	ADS Vène et Mosson
	Montpellier
Léo Lagrange	ADS Cœur d'Hérault
	Béziers

7. AIVS HERAULT

7.1. Objectifs et procédure

Objectif

Accroître l'offre de logements dans le parc privé, accessibles aux ménages à revenus modestes

Procédure

Les offres de logements sont communiquées aux services sociaux référents :

- Les associations partenaires de l'AIVS (Convergences 34, Habitat et Humanisme Hérault, PACT Habitat 34, ADAGES - Maison du Logement, APEI du Grand Montpellier)
- Les Agences du Pôle Départemental de la Solidarité (PDS)

Chaque service doit ensuite proposer 2 à 3 candidatures (maximum) par logement.

Les demandes entrant dans le cadre du public défini comme relevant des activités de l'AIVS (*public du PDALPD pouvant prétendre à un statut de locataire de droit commun*) font l'objet d'une fiche de transmission d'information. –**demande de logement**- en annexe

Celle-ci est communiquée à l'AIVS Hérault, dans un délai de 48h, pour enregistrement en attente de proposition de logement, sans justificatifs ou documents administratifs (ceux-ci seront réclamés lors du relogement s'il y a lieu).

En cas de changement dans la situation de la famille, le travailleur social référent communique les événements survenus à l'AIVS.

Si une proposition est faite, la famille et le service référent sont avertis par téléphone.

7.2 Commission d'attribution

Les demandes recueillies sont traitées par la responsable de l'AIVS :

- Prise de contact avec le service social référent et / ou le service d'insertion par le logement accompagnant le ménage afin de recueillir des éléments de situation complémentaires éventuels.
- Enregistrement de la demande.
- Prévisionnel de budget des familles (allocation logement, consommation de fluides...)
- Préparation des commissions d'attribution : présentation des situations en regard des logements disponibles.

Eclairée des éléments apportés par la Directrice de l'AIVS, la Commission d'Attribution sera en mesure de statuer, en tenant compte des critères suivants :

- o Ancienneté de la demande
- o Urgence de la demande
- o Adéquation entre le type de logement et la composition familiale
- o Adéquation entre le montant du loyer et les revenus de la famille.

La Commission d'attribution aura également les fonctions suivantes :

- o Contrôler l'adéquation entre les attributions et le projet associatif
- o Mener une réflexion de fonds quant au public logé par l'AIVS

Les membres de la commission :

- Les associations partenaires de l'AIVS
- La Direction de l'Espace Logement Hérault
- La Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier-Lodève
- Les travailleurs sociaux des agences du PDS sont invités à tour de rôle

ANNEXES

LES COORDONNEES DES ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

Organisme	Adresse - e.mail	Téléphone - Fax
AAJT(Association d'Accueil des Jeunes Travailleurs)	14 rue Louis Blanc 34200 SETE fjt.sete@wanadoo.fr	T : 04 67 74 35 05 F : 04 67 74 89 48
ABES(Association Biterroise d'Entraide et de Solidarité)	2, boulevard Du Guesclin 34500 BEZIERS abes6@wanadoo.fr	T : 04.67.76.84.84 F : 04.67.76.84.89
ADAGES / Maison du Logement	6 rue Jacques Draparnaud 34000 MONTPELLIER info@adages-mdl.org	T : 04 67 58 76 99 F : 04 67 58 75 71
ADAGES / Hôtel social La Mosson	421 rue de l'Agathois 34080 MONTPELLIER	T : 04 67 10 42 71 F : 04 67 10 42 79
ADAIS (Association pour le Développement de l'Accompagnement et l'Intégration Sociale)	27 rue Prévost d'Augier 34200 SETE adais.siege.oziol@wanadoo.fr	T : 04 67 51 95 22 F : 04 67 43 70 92
ADIL de l'Hérault	4 bis rue Rondelet 34000 Montpellier adil34@adil.org	T : 04 67 55 55 55 F : 04 67 55 55 57
AERS Chauliac Rauzy	22 rue Jules Guesde 34080 MONTPELLIER aerspolelogement@club-internet.fr	T : 04 67 45 26 30 F : 04 67 75 80 94
AIVS Hérault	3 boulevard Renouvier 34000 MONTPELLIER AIVSHerault@free.fr	T: 04 99 61 09 18 / 06 89 33 85 36 F : 04 67 91 24 78
Amicale du Nid / La Babotte	3, rue Anatole France 34000 MONTPELLIER lababotte.appart@free.fr	T : 04 67 58 13 93 F : 04 67 58 67 19

ATU (Association Trait d'Union) Boutique Logement	28, rue Henri René 34000 MONTPELLIER atu34@wanadoo.fr	T : 04.67.65.66.12 F : 04.67 99 54 28
	42 rue Conti 34 120 PEZENAS atu.logement1@wanadoo.fr	T : 04 67 98 58 83 F : 04 67 98 31 00
	55 Bld Gambetta 34 800 CLERMONT L'HERAULT atu.clermont@free.fr	T : 04 99 91 00 19 F : 04 67 96 27 55
Avitarelle	19 rue Boyer 34000 MONTPELLIER association_avitarelle@alicepro.fr	T : 04 67 13 81 00 F : 04 67 65 58 26
CCAS d'Agde	Espace Mirabel 34300 AGDE laurence.campos@ville-agde.fr	T : 04 67 94 60 60 F : 04 67 94 60 69
CCAS de Montpellier	125 Place Thermidor - BP 9511 34045 MONTPELLIER cedex 01 ccas.rmi@ville-montpellier.fr	T : 04 99 52 77 09 F : 04 99 52 77 72
CCAS de Villeneuve les Maguelone	Mairie - Place Porte saint Laurent 34751 Villeneuve les Maguelone	T : 04 67 69 75 71
CAHF Bouissonade	125 Place Thermidor - BP 9511 - 34045 MONTPELLIER cedex 01 ccas.bouissonade@ville-montpellier.f	T : 04 67 58 07 03
CHRS La Clairière	55, rue du Mas Rouge 34000 MONTPELLIER asso.clairiere@voila.fr	T : 04.67 65 85 14 F : 04.67 65 89 02
CLCV	23 avenue de Nîmes 34000 MONTPELLIER clcv.herault@free.fr	T : 04.67.60.31.10 F : 04.67.60.34.14
Compagnons Bâisseurs Hérault	2, rue de la Croisette 34880 LAVERUNE cbherault@wanadoo.fr	T : 04 67 92 55 30 F : 04 67 92 48 10

<p>Convergences 34</p>	<p>37 avenue Georges Clemenceau 34000 MONTPELLIER</p> <p>Les escales du logement</p> <p>+ ASLL: 32 avenue Georges Clemenceau</p> <p>tramontane.conv34@gammes.org</p> <p>+ Apt relais et bail glissant: la Pergola 91 rue Robert Fabre</p> <p>sahs.conv34@gammes.org n.khaizouri_edl.conv34@gammes.org</p>	<p>T : 04.67 92 78 68 F : 04.67 12 26 96</p> <p>ASLL: T : 04 67 12 86 20 F : 04 67 12 86 21</p> <p>Logt : T : 04 67 58 45 30 F : 04 67 58 79 14</p>
<p>Enfance et Solidarité</p>	<p>permanence: 207 Av; Général De Gaulle pour courrier : 98 rue du Foyer 34400 Lunel</p> <p>enfance.solidarite@gmail.com</p>	<p>T / F : 04 67 83 84 67</p>
<p>FARE</p>	<p>4a Chemin des Centurions 34170 CASTELNAU LE LEZ</p> <p>assocfare@free.fr</p>	<p>T : 04 67 02 13 62 F : 04 67 02 18 77</p>
<p>Foyer de la Jeune Fille / FJT Castellane</p>	<p>3 bis, rue de la Vieille 34000 MONTPELLIER</p> <p>fjt-castellane@wanadoo.fr</p>	<p>T : 04 99 61 46 61 F : 04 99 61 46 68</p>
<p>Foyer Jeunes Travailleurs Emile Claparède</p>	<p>24 boulevard de Lattre de Tassigny BP 3089 34515 BEZIERS</p> <p>foyer34@wanadoo.fr</p>	<p>T : 04 67 35 84 30 F : 04 67 35 84 39</p>
<p>Foyer Jeunes Travailleurs Montibel l'Etoile</p>	<p>2 Impasse Sainte Ursule 34500 BEZIERS</p> <p>fjtmontibel@wanadoo.fr</p>	<p>T : 04 67 49 91 49 F : 04 67 28 03 47</p>
<p>GEFOSAT</p>	<p>11 ter, Avenue Lepic Le Saint Raphaël 34070 MONTPELLIER</p> <p>sandrine.buresi@gefosat.org</p>	<p>T : 04 67 13 80 90 F : 04 67 68 59 18</p>
<p>Géranto Sud</p>	<p>191 rue de Monte Cassino 34500 BEZIERS</p> <p>gerantosud-bzs@wanadoo.fr</p>	<p>T : 04 67 11 23 23 F : 04 67 11 20 07</p>

GEST-A-RE	4, rue de Verdun 34 000 MONTPELLIER gestare@wanadoo.fr	T : 04 99 52 28 20 F : 04 99 52 28 24
Habitat et Humanisme	345, avenue de M. Teste Le Cathare - Bât C - 34070 MONTPELLIER herault@habitat-humanisme.org	T : 04 67 75 55 80 F : 04 67 03 04 37
Habiter Enfin !	3 rue Pagezy 34000 MONTPELLIER habiter.enfin@wanadoo.fr	T / F : 04 67 58 40 08
IFIIP (Institut de Formation, d'Insertion et d'Ingénierie Pédagogique)	2 bis Chemin Mont Saint Loup 34300 AGDE ifiip@wanadoo.fr	T : 04 67 00 29 49 F : 04 67 00 29 49
ILES (Association d'Insertion par le Logement, l'Entraide et la Solidarité)	31 Lotissement "La Clémentide" 34980 ST CLEMENT DE RIVIERE iles.bleues@gammes.org	T : 04 67 41 65 80 F : 04 67 54 08 39
PACT Habitat 34	Les Hauts de Saint Priest rue du professeur Truc 34090 MONTPELLIER pact34@wanadoo.fr	T : 04 67 70 31 10 F : 04 67 70 22 52
Léo Lagrange	24 Rue Monteils L'Eglise 34072 Montpellier / 8 Rue Guilhemon 34 500 BEZIERS leolagrangeconso@voilà.fr	T : 04 67 34 00 02 F : 04 67 58 24 47
Restaurants / Relais du Cœur	La Pergola - Bât G / 51 Allée Massane 34080 MONTPELLIER restaurants.cœur@wanadoo.fr	T : 04 67 40 52 37
Secours Catholique	28, rue Farges CS 99518 34960 MONTPELLIER cedex 2 sc-montpellier@secours-catholique.asso.fr	T : 04 99 13 61 13 F : 04 99 13 61 16

Solidarité DOM TOM HERAULT	Résidence Aigoual Dourbie 216 Avenue de Louisville BP 7271 34085 MONTPELLIER cedex 4 sodoto@wanadoo.fr	T : 04 67 45 70 30 F : 04 67 45 70 31
SUS (Solidarité Urgence Sétoise)	35, rue Pierre Semard 34200 SETE solidarite-urgence-setoise@wanadoo.fr	T : 04.67.46 08 92 F : 04.67.46 08 86
UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)	Rue des Frères Lumières BP 9607 34054 MONTPELLIER cedex 01 udaf34.habitat@wanadoo.fr	T : 04 99 13 23 18 F : 04 99 13 23 07



Actions logement

Direction Espace Logement Hérault Service actions territorialisées

59, avenue de Fès Parc Euromédecine II
Espace Henri Bertin Sans Bat A / BP 7238 - 34080 Montpellier
Tél. : 04 67 67 61 51 - Fax : 04 67 67 79 96

● Type d'action demandée

ASLL Accès à un logement temporaire Action de rénovation Action de médiation

Toutes les informations concernant les procédures, le public, les objectifs et le contenu, figurent dans le « Guide des Actions Logement » :
<http://herault.fr/solidarite/index.html>

● Identification du demandeur

N° dossier Familial (DF): _____ N° dossier Prestations Familiales : _____

CLI de : _____ Organisme instructeur RMI : _____

Pour le PDS n° classeur cyrène : _____ n° dossier cyrène : _____

M. _____

Mme _____ Nom de naissance _____

Adresse _____

Commune : _____

1) Etat civil du demandeur et des personnes concernées

Nom	Prénom	Date de naissance	Parenté	Catégorie socio professionnelle * du demandeur

* Catégorie socio professionnelle : salarié, demandeur d'emploi, retraité, profession indépendante, sans emploi

Date de début d'action :

NB : Pour l'accès à un logement temporaire date d'entrée dans les lieux

Les informations du questionnaire font l'objet de traitements informatisés.

Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du Conseil général de l'Hérault, Espace Logement Hérault,
59, avenue de Fès, Parc Euromédecine 2, Espace Henri Bertin Sans Bât A BP 7238 34080 Montpellier Tél. : 04.67.67.78.00.

ou 1 / Action «Accès à un logement temporaire»

cocher la case correspondante

- Relais Tiroir Sous-location
Sous-location à vocation bail glissant Hôtel social

ou 2 / Action de rénovation

cf. la grille d'évaluation complémentaire

Les objectifs

(plusieurs possibilités)

- S'engager dans une démarche d'auto réhabilitation de son logement ou favoriser la réalisation de travaux
- Se mobiliser autour de démarches d'entraide, de solidarité, de renforcement des liens de voisinage ou participer à des informations collectives
- Favoriser des économies d'eau et d'énergie : mise en place d'un abonnement électrique adapté à la consommation, installation de matériel économe.....
- Bénéficier d'une information et/ou d'une aide pour le montage des dossiers de demande de financement auprès de l'ANAH (pour les propriétaires, occupants ou bailleurs)

ou 3 / Action de médiation

cf. la grille d'évaluation complémentaire

Les objectifs

(plusieurs possibilités)

- Lutter contre la non-décence, l'indignité et l'inconfort du logement
- Favoriser des rapports locatifs équilibrés
- Améliorer les conditions d'habitat par la préconisation de travaux
- Accompagnement vers un traitement institutionnel ou juridique du conflit



ou 4 / Les mesures d'Accompagnement social lié au logement

cocher **la** case
correspondante

Intitulé	1 ^{ère} demande	Renouvellement	Intitulé	1 ^{ère} demande	Renouvellement
Recherche 3 mois (renouvelables 1 fois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Accédant / Propriétaire Occupant 6 mois (renouvelables 1 fois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installation 3 mois (non renouvelables)	<input type="checkbox"/>		Prévention expulsion date d'assignation : ____/____/____ 5 mois (renouvelables 1 fois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintien 6 mois (renouvelables 1 fois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Engagements des parties

Le bénéficiaire :

- collabore avec le service social référent et la structure accueillante afin de faire aboutir son projet logement
- participe régulièrement et activement à l'action proposée

L'instructeur :

- reste le référent et assure l'accompagnement social global du demandeur
- garantit l'articulation avec le maître d'œuvre

Le maître d'œuvre :

- travaille en coordination avec le service social référent
- mobilise de l'accompagnement social lié au logement tout au long de l'action
- respecte le déroulement de l'action conformément à la convention et au « guide professionnel des actions logement »

Signature du bénéficiaire	Nom et signature du travailleur social référent + cachet	Nom et signature du travailleur social ou du technicien de l'organisme prestataire + cachet
------------------------------	---	---

NB : une copie du dossier signé sera remise à chacune des parties

Observations sur l'état du logement :

Pathologies respiratoires, allergies ?

oui non

DEMARCHES ET MOTIVATIONS - LES RELATIONS PROPRIETAIRES LOCATAIRES

Votre propriétaire est-il au courant des travaux à effectuer dans le logement ?

oui non

Avez-vous pris contact avec ce dernier pour lui en faire part ?

oui non

Quelles ont-été vos démarches ?

- établissement d'un devis des travaux par un professionnel
- demande verbale d'exécution des travaux au propriétaire
- demande écrite par simple lettre
- demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception
- constat d'huissier
- expertise d'assurance

Votre propriétaire est-il d'accord pour exécuter les travaux?

oui non

Seriez-vous prêt en cas de refus d'exécution des travaux à:

- envoyer un courrier type pour exécution des travaux par LRAR au propriétaire
- assigner votre propriétaire en justice
 - exécution des travaux
 - dommages et intérêts
 - réduction du loyer
- faire appel à la Commission de Conciliation

quelles sont vos relations avec lui ? (inexistantes, peu constructives, très difficiles, bonnes)

ADEQUATION DU LOGEMENT A L'OCCUPANT OU AUX OCCUPANTS

Le logement est-il adapté à la taille du ménage ?

oui non

Quels sont vos besoins, vos attentes ?

- réhabilitation
- relogement
- accompagnement budgétaire
- accompagnement juridique

Etes vous prêt à vous impliquer sur des actions collectives ?

oui non



Accès à un logement temporaire

Choisir parmi les types de logements suivants :

1 – relais 2- tiroir 3 - sous location

4 - bail glissant 5- hôtel social

et les noter par ordre de priorité :

DEMANDE

Monsieur	Madame	Adresse actuelle :
Nom		
Nom de naissance		
Prénom		
Date de naissance /...../.....	Code postal :
Lieu de naissance		
Nationalité <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> CEE <input type="checkbox"/> Hors CEE // <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> CEE <input type="checkbox"/> Hors CEE ... Commune :		
N° de téléphone :		
Allocataire : N° allocataire : Droits ouverts <input type="checkbox"/> en attente de droits <input type="checkbox"/> CAF Montpellier <input type="checkbox"/> CAF Béziers <input type="checkbox"/> MSAH <input type="checkbox"/> Pêches maritimes <input type="checkbox"/> Non-allocataire <input type="checkbox"/> Allocataire autre département <input type="checkbox"/> Couverture santé oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Pour le PDS : N° classeur cyrène :		N° dossier cyrène :
Tutelle <input type="checkbox"/> Nom organisme		Nom tuteur :

Composition familiale :

Personne seule Personne isolée avec enfant Couple Couple avec enfant

Séparation géographique

Enfant à naître naissance prévue le :

Nombre d'enfants : dont à charge au sens CAF :

NOM / Prénom	Année de naissance	Sexe	Nationalité : Français/ CEE/ Hors CEE

Autres personnes vivant au foyer :

Enfants à hébergés Nombre :

Nom et adresse du service orienteur :

N° de l'agence départementale pour PDS :

Nom du TMS référent :

Suivi administratif pour le PDS :

Numéro de téléphone du référent : /.... /.... /.... /...

Fax du référent : /.... /.... /.... /...

Mail du référent ou celui de la secrétaire :

Dossier constitué le :

Situation budgétaire

Nature des ressources	Montants	Charges	Montants	Dettes
Salaire (CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/>)		Loyer		
ASSEDIC		Charges locatives		
Retraite		Chauffage		
AAH/PI		EDF/GDF		
RMI /API		Assurance Hab.		
IJ		eau		
Prestations familiales		Autre :		
AL ou APL		Crédits		
Autres :		FSL en cours échéance :		
		Dettes mens.		
TOTAL		TOTAL		

Situation / Logement actuel

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Location privée | <input type="checkbox"/> sous-location | <input type="checkbox"/> Hôtel |
| <input type="checkbox"/> Location HLM | <input type="checkbox"/> Foyer d'urgence | <input type="checkbox"/> Structure hospitalière |
| <input type="checkbox"/> Prop/accédant | <input type="checkbox"/> CHRS | <input type="checkbox"/> Camping/Mobil home |
| <input type="checkbox"/> Parents | <input type="checkbox"/> Hôtel social | <input type="checkbox"/> S.D.F. |
| <input type="checkbox"/> Famille | <input type="checkbox"/> Résidence sociale | <input type="checkbox"/> Logt saisonnier/gîte |
| <input type="checkbox"/> Amis | <input type="checkbox"/> Cité universitaire | |

Depuis le : / /

Problème de santé oui non

Présence d'animaux oui non

Démarches en cours:

FSL en cours de remboursement oui non

Montant de l'accord de principe si existant :

Garant oui non

HLM : oui non

depuis le :

Dossier MDES oui non

depuis le :

Mesures ASLL : oui non

Recherches personnelles : oui non

Parcours résidentiel : Historique sur les 3 dernières années

Date d'installation sur l'Hérault/...../.....

Ancienneté de résidence sur l'Hérault :

<1 mois 1 à 3 mois 3 à 6 mois 6 à 12 mois >1 an

Ancienneté de résidence sur la commune

<1 mois 1 à 3 mois 3 à 6 mois 6 à 12 mois >1 an

Orientations : Secteur géographique souhaité :

Logements temporaires de la DELH

Logements temporaires de la DEF

Cochez ci dessous les organismes sollicités (devant les fax des partenaires)

CHRS Lesquels :

Autre orientation d'hébergement : laquelle :

Motif de la demande :

Evaluation sociale et argumentation de la demande à partir de la situation sociale, professionnelle ,du parcours résidentiel
en fonction des ordres de priorité notés sur la 1^{ère} page :

1-relais

2- tiroir

3- sous-location

4-bail glissant

5- hôtel social

Signature du travailleur social orienteur :

Signature du demandeur :

Fax et mail des partenaires :

NB :Cocher la case si l'organisme est sollicité

AAJT Sète ☐ : 0467748948 / fjt.sete@wanadoo.fr

ABES ☐ : 0467768489 / abes6@wanadoo.fr

ADAGES Maison du Logement ☐ 04 67 58 75 71 /Hôtel social La Mosson ☐ : 0467104279/ info@adages-mdl.org

ADAIS ☐ 04 67 43 70 92 /adias.siege.tringue@fr.oleane.com

AERS Chauliac Rauzy ☐ : 0467758094 / aerspoleonlogement@club-internet.fr

Amicale du Nid /La Babotte ☐: 0467586719/ lababotte.appart@free.fr

ATU Montpellier ☐ : 0467995428 /atu34@wanadoo.fr

ATU Clermont l'Hérault ☐ :0467965583/ atu.clermont@free.fr

Avitarelle ☐ : 0467655826 / association_avitarelle@alicepro.fr

CCAS Agde ☐ : 0467946069 /laurence.campos@ville-agde.fr

La Clairière ☐: 0467658902 / asso.clairiere@voila.fr

Convergences 34 ☐: Relais 04 67 58 79 14: sahs.conv34@gammes.org

Bail glissant :04 67 92 28 03 n.khaizouri_edl.conv34@gammes.org

Enfance et Solidarité ☐ 0483330446 /enfance.solidarite@gmail.com

FARE ☐ :0467021877 / assocfare@free.fr

FJT Castellane ☐ : 0499614668 / fjt-castellane@wanadoo.fr

FJT Claparède ☐: 0467358439 /foyer34@wanadoo.fr

FJT Montibel L'Etoile ☐ 0467280347/ fjtmontibel@wanadoo.fr

Gest-a-re ☐ 0499522824 / gestare@wanadoo.fr

Habitat et Humanisme ☐: 0467030437 / hkcatherine@aliceadsl.fr

Habiter Enfin ! ☐ :0467584008 /habiter.enfin@wanadoo.fr

IFIIP ☐ :0467002949 / ifiip@wanadoo.fr

ILES ☐ :0467540839 / iles.bleues@gammes.org

Restaurants relais du cœur ☐ :0467407450 / restaurants.coeur@wanadoo.fr

SUS ☐: 0467460886 / solidarite-urgence-setoise@wanadoo.fr



DEMANDE DE LOGEMENT

Type de logement souhaité (réf):

Demande établie le :

Loyer envisagé :

Service social référent :

Préavis à donner ? :

Tel :

ASLL Installation préconisée par le travailleur social : oui non

VOUS :

CONJOINT(E) :

Nom :

.....

Prénom :

.....

Ressources(détail)

.....

Date de naissance :

.....

Adresse actuelle :

.....

.....

.....

Composition familiale(âge des enfants) :

Situation familiale :

Aide financière à l'entrée (à préciser):

Motif de la demande :

Type de garantie (si il y'en a une) :

TEL :

Situation actuelle

Hébergé :

Locataire privé :

Locataire public :

Autres :

Type :

Loyer :

Endettement :

Dossier de surendettement :

Nature des impayés :

Origine de la dette, durée (explication) :.....

.....

Parcours résidentiel :

.....

.....

.....

Projet de la famille :

.....

.....

AIVS Hérault

3 boulevard Renouvier - 34000 MONTPELLIER

Tél : 04.99.61.09.18 / 06.89.33.85.36 - Fax : 04.67.91.24.78 Mail : AIVSHerault@free.fr

Conseil général de l'Hérault
Pôle Départemental de la Solidarité
Direction de l'Espace Logement Hérault
Service actions territorialisées
BP 7238 - 34080 Montpellier

Anne Hanquez / chef de service
04 67 67 77 98 / ahanquez@cg34.fr

